

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2018-CC-11-146

**COMPTE-RENDU DE
L'UTILISATION DE LA
DELEGATION
D'ATTRIBUTIONS DU
BUREAU
COMMUNAUTAIRE ET DU
PRESIDENT**

**SEANCE
DU 21 DECEMBRE 2018**

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 31

votants : 40

**DATE DE CONVOCATION :
14 DECEMBRE 2018**

**SECRETAIRE DE SEANCE :
Pascale LOISELEUR**

L'an deux mille dix-huit, le vendredi vingt et un décembre, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la Salle Polyvalente à Aumont en Halatte, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

Siégeaient à l'Assemblée :

- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé), Président de séance
- * Madame BELGUERRAS Martine (Raray) suppléante de Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc
- * Monsieur CLEREL Francis (Villers Saint Frambourg) suppléant de Monsieur NOCTON Laurent
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Monsieur FLEURY Pierre (Senlis)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont-en-Halatte)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Monsieur ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

Pouvoirs :

- * Madame BENOIST Magalie (Senlis) à Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant) à Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis) à Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis) à Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis) à Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines) à Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully) à Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis) à Monsieur ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis) à Monsieur FLEURY Pierre (Senlis)

Ne siégeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur DERODE Jean-Louis (Senlis)
- * Madame ECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaalis)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)

Ne siégeai(en) pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par leur suppléant :

- * Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray) représentée par Madame BELGUERRAS
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg) représenté par Monsieur CLEREL

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 31 présents, 17 absents et 9 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Le Président de séance fait un compte-rendu des décisions du Président ou des délibérations du Bureau Communautaire prises en application de la délibération n°2017-CC-02-012 relative à la délégation d'attributions au Président et Bureau.

A) Décisions du Président :

- **Décision n°2018-019** : signature de la proposition financière de la société L'ARTESIENNE – ZI de l'Alouette – BP 99 – 62802 Liévin, concernant l'impression et la mise sous enveloppe de la lettre aux habitants pour un montant de 1 992,00 euros TTC,
- **Décision n°2018-020** : signature de la proposition financière de la société Les Editions du Chocolat - ZI de la Guénaudière – 2 rue de la Lande du Bas – 35300 Fougères, concernant la fourniture de chocolats personnalisés avec pochettes enveloppes, imprimées pour un montant de 2 412,00 euros TTC,
- **Décision n°2018-021** : signature de la proposition financière de la société ADREXO - Europarc Pichaury D5 - 1330 Avenue Guillibert de la Lauzière - BP 30460 - 13592 Aix en Provence cedex 3 concernant la distribution d'une lettre d'information sur Senlis et Fleurines pour un montant de 1 545,56 euros TTC,
- **Décision n°2018-022** : signature de la proposition financière de la société L'ARTESIENNE – ZI de l'Alouette – BP 99 – 62802 Liévin concernant l'impression et la mise sous enveloppe de la lettre aux habitants pour un montant de 1 530,00 euros TTC,
- **Décision n°2018-023** : signature de la proposition financière de la société SAS EVEN'CO – Château de Raray - 4 Rue Nicolas de Lancy - 60810 Raray concernant la privatisation d'une salle et la fourniture d'un cocktail dinatoire pour un montant de 4 411,50 euros TTC,
- **Décision n°2018-024** : signature de la proposition financière de l'Entreprise A7 Aménagement sise 275 Rue Jules Barni - Bât D – 2^{ème} étage - Résidence Le Belvédère – 80000 Amiens, concernant une étude d'Avant-Projet pour la reprise des eaux usées et eaux pluviales dans le cadre de la requalification de l'avenue Eugène Gazeau, représentant un coût total de 1 725,60 euros TTC,
- **Décision n°2018-025** : signature de la proposition financière du Centre de Gestion de l'Oise de la Fonction Publique Territoriale, 2 rue Jean Monnet – PAE du Tilloy – BP 20807 – 60008 Beauvais Cedex, concernant une mission initiale d'archivage pour la Communauté de Communes Senlis Sud Oise pour un montant de 7 840,00 euros TTC pour une durée de 224 heures,
- **Décision n°2018-026** : signature de la proposition financière de l'Entreprise EIFFAGE sise 15 Ter rue des Frères Peraux – 60180 Nogent-sur-Oise, dans le cadre des travaux d'aménagement de la Voie Douce

- Senlis Chamant afin de modifier les feux tricolores et permettre la traversée en sécurité des piétons de la Voie Douce, représentant un coût total de 18 461,16 euros TTC,
- **Décision n°2018-027** : signature de la proposition financière de l'Agence d'Urbanisme sise 55 rue Jean Jaurès 59553 Lauwin Planque, concernant la mission de maîtrise d'œuvre complémentaire, y compris l'établissement d'une déclaration préalable, dans le cadre des travaux d'aménagement de la voie de circulation douce entre Senlis et Chamant, représentant un coût total de 9 180,00 euros TTC.
 - **Décision n°2018-028** : signature de la proposition financière de l'Entreprise A7 Aménagement sise 275 Rue Jules Barni – Bât D – 2^{ème} étage – Résidence Le Belvédère – 80000 AMIENS concernant une étude d'avant-projet pour la reprise des eaux usées et eaux pluviales dans le cadre de la requalification de l'avenue Eugène Gazeau, représentant un coût total de 4 380,00 € TTC.

B) Délibération du Bureau Communautaire :

- **Délibération n° 2018-BC-03-019** : Désignation de Monsieur CORNU secrétaire de séance,
- **Délibération n° 2018-BC-03-020** : Adoption du procès-verbal du 29 Mai 2018,
- **Délibération n° 2018-BC-03-021** : Autorisation de signature donnée à Monsieur le Président concernant la convention « *préférence commerce* » à signer, avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de l'Oise,
- **Délibération n° 2018-BC-03-022** : Autorisation de signature donnée à Monsieur le Président, comprenant la réalisation d'une convention d'objectif, adossée à la participation financière 2018 de la Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes,
- **Délibération n° 2018-BC-03-023** : Autorisation de signature donnée à Monsieur le Président concernant la convention avec le Centre de Gestion de l'Oise afférente à la mise à disposition d'un archiviste.
- **Délibération n° 2018-BC-04-024** : Désignation de Monsieur DUMOULIN secrétaire de séance,
- **Délibération n° 2018-BC-04-025** : Adoption du procès-verbal du 2 octobre 2018,
- **Délibération n° 2018-BC-04-026** : Convention avec la DIR nord relative à la réalisation des travaux chemin des rouliers - autorisation de signature du Président
- **Délibération n° 2018-BC-04-027** : Marché de travaux relatif à la signalisation routière pour l'aménagement de la voie de circulation douce entre Senlis et Chamant - autorisation du Président à signer les pièces du marché
- **Délibération n° 2018-BC-04-028** : partenariat financier avec la ville de Senlis relatif à l'entretien de la voie verte aménagée sur le délaissé ferroviaire de Senlis par un chantier d'insertion

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Sous-préfecture,

Le : **17 JAN, 2019**

Et de l'affichage le : **17 JAN, 2019**

Le Président,

Philippe CHARRIER



Pour extrait certifié conforme,
Fait à Senlis,

Le **17 JAN, 2019**

Le Président,

Philippe CHARRIER